



# CAHIER D'ACTEUR

CAHIER N°2 • 21-09-2011

## "AQUA DOMITIA" UN PROJET EN PHASE AVEC LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'EAU



**Département  
Hérault**  
Conseil Général

### CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT

Coordonnées :  
1000 rue d'Alco  
34087 Montpellier cedex 4  
04 67 67 67 57  
courrier-herault@c34.fr  
www.herault.fr

Le Département affirme son engagement et son soutien à la réalisation de ce projet essentiel pour l'avenir du territoire héraultais confronté à l'augmentation progressive des besoins et à un tassement de ses ressources dans un contexte de changement climatique et d'une réglementation de plus en plus exigeante en faveur des milieux aquatiques.

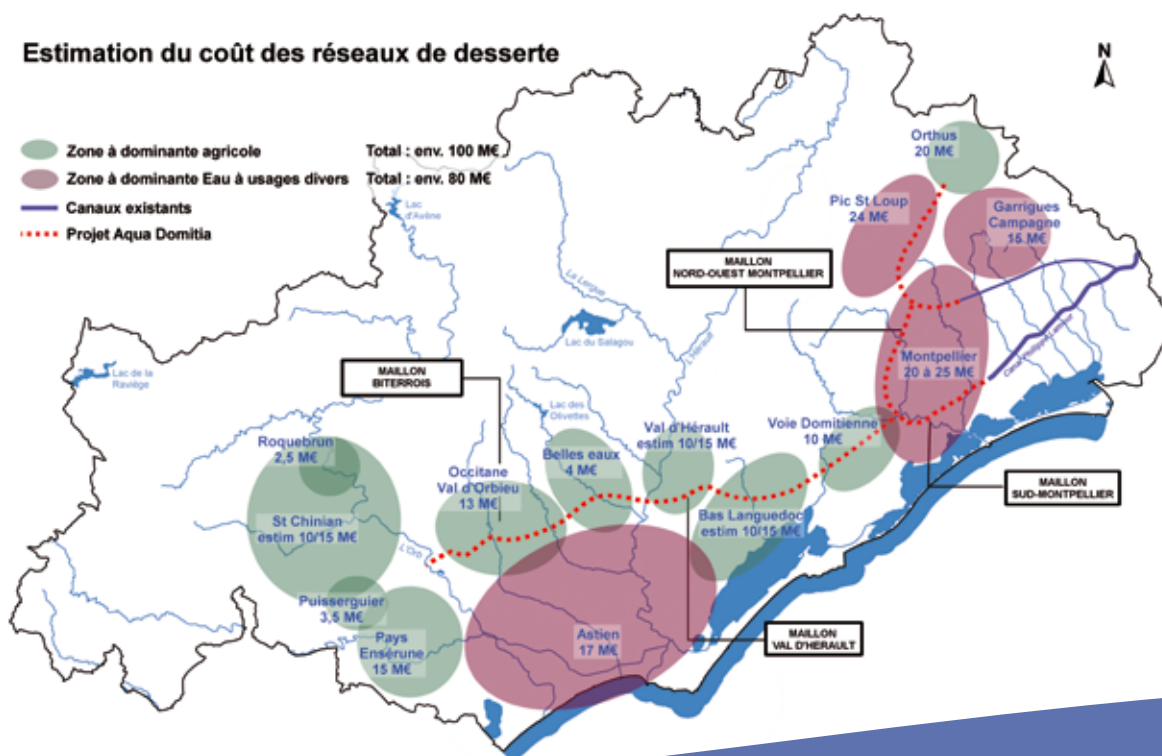
Ce projet mené par BRL est le fruit d'une démarche de réflexion prospective collective engagée en 2005 : AQUA 2020.

Le Département s'est fortement investi, apportant aux différents partenaires publics de la gestion de l'eau une expérience de terrain de deux décennies d'actions concrètes, de démarches territoriales et de stratégies départementales structurées par sa politique globale de gestion de l'eau.

Grâce aux politiques volontaristes initiées par les élus départementaux, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant est très développée. Les collectivités compétentes se sont fédérées en structures locales dotées des moyens humains et financiers adéquats qui mettent en place des actions concertées au niveau d'un bassin versant.

Au-delà de la pose d'un simple tuyau, il s'agit de l'avenir des territoires desservis par le projet "AQUA DOMITIA". Ce projet doit nous permettre de mieux partager nos ressources et surtout de mieux les gérer dans un contexte de tensions croissantes entre la disponibilité et les besoins.

### Estimation du coût des réseaux de desserte



## AQUA 2020. UNE DÉMARCHE POLITIQUE

Objectif : construire au niveau régional une vision prospective partagée pour satisfaire les besoins en eau dans le respect des milieux aquatiques.

Malgré les incertitudes, AQUA 2020 s'efforce d'anticiper les conséquences de l'attractivité de notre territoire et des évolutions climatiques potentielles. L'ensemble des usages de l'eau sont pris en compte : alimentation en eau potable, irrigation et industrie. Pour la sauvegarde de l'équilibre des ressources et des milieux aquatiques, des débits d'étiage de référence sont en cours de définition sur chaque bassin versant.

En terme de prospective, des progrès en gestion de l'eau et en comportement des usagers sont intégrés aux plans d'actions de renouvellement, de sensibilisation et de modification des pratiques.

Malgré cela et le recours à de nouvelles ressources souterraines pour l'alimentation en eau potable, la sécurisation de celle-ci et la couverture de besoins émergents en matière d'irrigation nécessitent de faire appel à une ressource extérieure abondante : le Rhône.

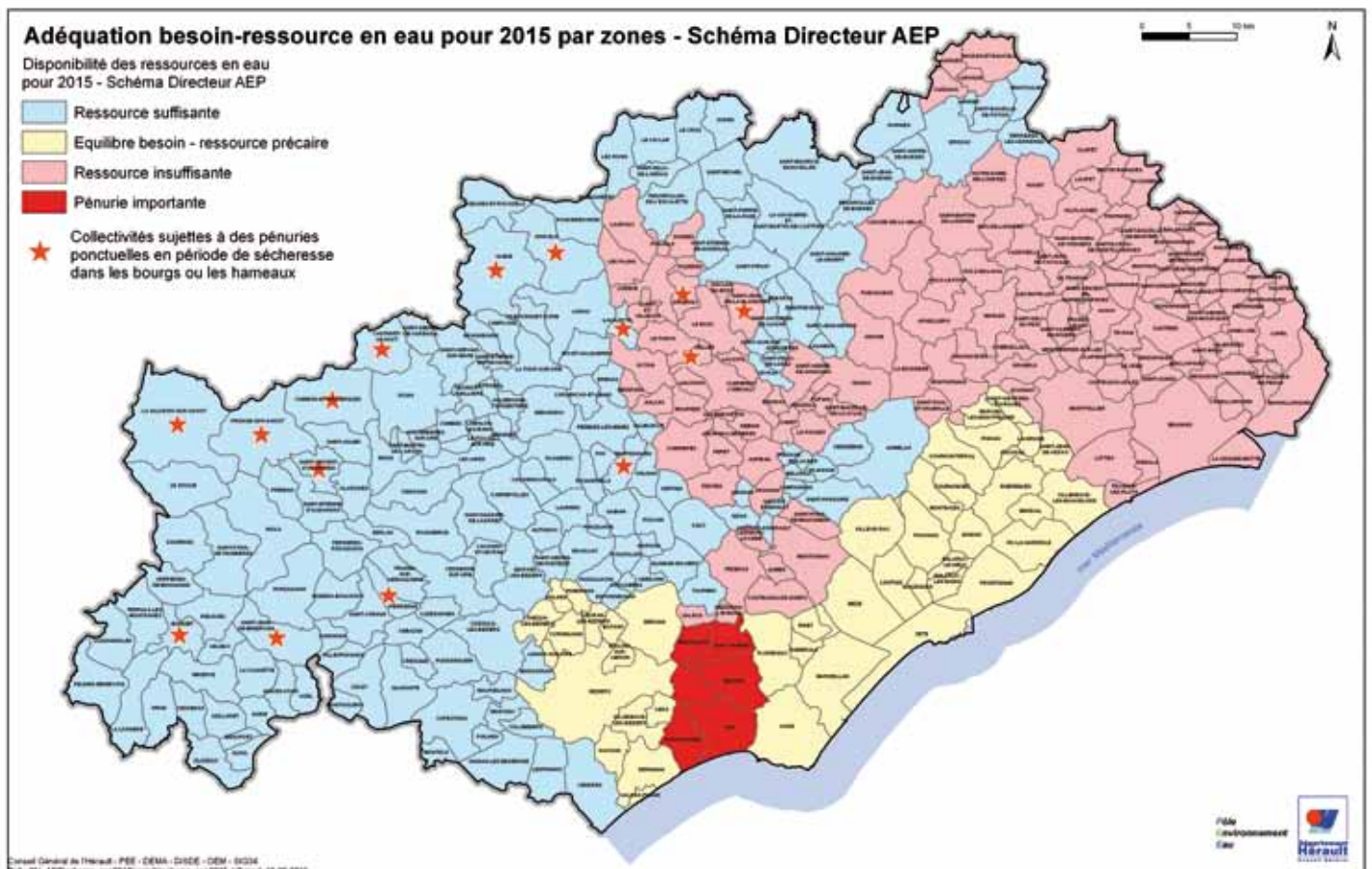
### ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AQUA 2020 :

- Développer les démarches globales de gestion de l'eau
- Prendre en compte les enjeux de gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
- Préserver durablement les ressources et les milieux aquatiques

- Promouvoir les économies d'eau et la maîtrise de la demande
- Développer et mutualiser les connaissances
- Accroître la sécurisation des approvisionnements face aux dysfonctionnements techniques ou aléas naturels
- Evaluer les options de gestion ou d'investissement au regard de leurs performances sociales, économiques et environnementales
- Conduire une politique pérenne et coordonnée de gestion durable des ressources et des milieux

Face aux coûts cumulés de l'ossature principale et des réseaux de desserte et pour rendre obligatoires les mesures d'économie d'eau initialement projetées, le dimensionnement du projet a été réduit de 4 à 2,5 m<sup>3</sup>/s au niveau de la station de pompage.

Outre ce projet, le plan complet AQUA 2020 intègre une mobilisation accrue de la retenue du Salagou en période d'étiage, une modification de la gestion du barrage des Monts d'Orb pour le soutien d'étiage, des recherches d'eau souterraine, l'amélioration des installations d'eau d'irrigation existantes et des programmes locaux d'économies d'eau dans les zones les plus en tension. Depuis l'adoption de la Charte de gestion durable des ressources en eau en 2007, ces diverses mesures ont été engagées par les maîtres d'ouvrages compétents.



## STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE ET ARTICULATION AVEC LE PROJET AQUA DOMITIA

Depuis plus de vingt ans, le *Département travaille dans le domaine de l'eau à partir de schémas prospectifs*. Pour prendre de bonnes décisions il faut disposer de connaissances et d'outils fiables. Le Département a développé progressivement un outil partenarial : l'*Observatoire Départemental de l'Eau et de l'Environnement*, alimenté par des réseaux de mesures de la piézométrie, de la qualité des eaux souterraines, des débits et de la qualité des eaux superficielles, des données météo et de suivi du parc d'assainissement des eaux usées. Pour agir efficacement sur le terrain, il faut  *fédérer les acteurs publics*  compétents par bassin versant ou autour d'un étang ou d'une nappe. Les procédures de gestion globale de l'eau (SAGE ou contrats) couvrent l'ensemble du département avec en ligne de mire les obligations de résultats de bon état des masses d'eau aux horizons 2015 ou 2021.

Cette situation favorable est largement le fait du Département initiateur de ces démarches, membre de la plupart des structures et partenaire technique et financier de l'ensemble de ces démarches. Le projet "AQUA DOMITIA" va permettre de mieux partager les ressources disponibles au profit des milieux aquatiques, dans le cadre de la fixation des débits d'étiage de référence et du renouvellement à venir des autorisations de prélèvement. Dans de nombreux cas, l'apport de l'eau brute va permettre de réserver les ressources locales de meilleure qualité aux usages les plus nobles de l'eau - l'eau potable- et de stopper arrosage et lavage des espaces publics avec l'eau potable. La projection des besoins et des ressources établie par le Schéma départemental de l'eau potable nous conduirait, sans actions ciblées, à un déficit d'environ 30 Mm<sup>3</sup> en 2030. Pour éviter cela le Département agit pour la *modernisation des réseaux d'eau potable, la maîtrise des consommations, la sécurisation de l'approvisionnement par des interconnexions, la diversification des ressources par des recherches de nouvelles ressources locales et en provenance du Rhône, ainsi que la promotion d'une gestion solidaire pour l'accès de tous à l'eau*.

Par ailleurs, depuis les années 1980-90, le Département est propriétaire d'un patrimoine hydraulique destiné à la desserte en eau brute à usage agricole et péri-urbain. Il s'agit d'ossatures principales alimentées par la concession régionale BRL ou par un barrage desservant des réseaux secondaires propriété de structures locales (ASA, syndicats intercommunaux). Afin d'optimiser les équipements existants et assurer une continuité de gestion, des transferts de réseaux sont prévus.

En matière de subventions aux collectivités locales, le Département intègre de plus en plus d'exigences en termes de contribution de l'utilisateur (prix de l'eau), de rendement des réseaux et de démarches de protection, de partage et de bonne gestion des ressources sans oublier de prendre en compte le droit fondamental à l'eau dû à tous les Héraultais, au travers des fonds de solidarité.

## CONDITIONS DE DÉPLOIEMENT DE LA DESSERTE EN EAU BRUTE

Si la consistance du projet présenté par BRL convient parfaitement au Département, nous ne pouvons ignorer les inquiétudes fortes qui subsistent sur les modalités de *financement des réseaux secondaires* destinés à desservir les usagers en eau brute.

Sur l'ensemble du tracé d'"AQUA DOMITIA", des schémas directeurs de desserte en eau brute ont été réalisés, en général sous la maîtrise d'ouvrage de collectivités locales avec le soutien technique et financier du Département. Ils permettent de bien identifier les besoins et de concevoir le réseau de distribution adéquat. Désormais, l'ensemble du territoire départemental susceptible d'être desservi par le projet a quasiment fait l'objet de telles études. Elles ont permis de mesurer ce qui était réaliste en fonction des coûts et capacités de financement. Dans un contexte viticole difficile, ces approches se sont construites sur des scénarii de financement intégrant un appui du FEADER ciblé sur l'irrigation raisonnée de la vigne. Malgré une réservation de crédits et une démarche lourde auprès des instances nationales puis européennes, cet appui nous a été refusé jusqu'à présent.

*Il est inconcevable pour ce type de projets* (financés il y a peu à 80% - voire plus - par des fonds publics *de ne plus compter que sur les collectivités territoriales par ailleurs confrontées à des transferts de compétences et de charges non compensées financièrement par l'Etat* (plus de 660 M€ pour le Département depuis 2004). Le Département de l'Hérault réaffirme l'impérieuse nécessité de *mobiliser le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)* pour ce type de projet et confirme son engagement jusqu'au taux de 20% des travaux. De même, les projets de desserte en eau brute permettant de soulager des prélèvements sur des ressources fragiles par substitution doivent pouvoir obtenir un *soutien de l'Agence de l'Eau* pour que les maîtres d'ouvrage aient un financement suffisamment attractif pour accepter cette renonciation.

Les projets de desserte ont été évalués au stade des schémas directeurs à *180 M€ d'investissement* à réaliser dans les 15 ans qui viennent. Ce n'est que grâce à un engagement de long terme pour ces investissements d'aménagement du territoire que le projet présenté par BRL pourra être une réussite. Si nous ne parvenons pas à mettre en place les financements nécessaires à la réalisation de ces travaux, nous prenons de grands risques de voir l'eau injectée dans les tuyaux d'"AQUA DOMITIA" y stagner ou ne desservir que quelques usagers placés le long de l'ossature.

*Pour que cette artère puisse irriguer le territoire, elle a besoin de veines qu'il faut réaliser en même temps.*

## CONCLUSION



Engagé dans une démarche de développement durable le Département ne se résout à ce transfert massif d'eau qu'avec cette double exigence :

1. Mieux *mobiliser les ressources* locales (Salagou, Mont d'Orb, eaux souterraines) ; *développer les réseaux secondaires* de desserte en même temps que l'ossature principal ;
2. Progresser dans la bonne *gestion plus économe de l'eau* sur les *rendements des réseaux* et les *comportements des usagers* publics et privés.

Il convient de bien intégrer le transfert d'ouvrages hydrauliques existants entre le Département, la Région et le BRL pour simplifier les modalités de gestion de l'ensemble des infrastructures.

En matière de financement, si l'on considère l'intégralité du projet (des réseaux de desserte jusqu'aux usagers finaux) la situation actuelle n'est pas satisfaisante sans les contributions de l'Etat et de l'Union européenne. Economiquement, les prix de vente aux usagers malgré des différenciations selon qu'ils soient particuliers ou professionnels (agricoles, collectivités ou industriels) ne permettent pas au gestionnaire du réseau de contribuer significativement à sa construction. *Nous sommes typiquement dans un projet d'aménagement du territoire que les fonds publics doivent accompagner fortement.*

IL FAUT MENER UNE MOBILISATION COLLECTIVE SANS FAILLE ET DANS LA DURÉE POUR RÉUSSIR DANS CE PROJET FÉDÉRATEUR.

Nous avons la chance de disposer des outils adaptés pour générer la cohésion nécessaire avec les structures de gestion. Avec un volontarisme renouvelé et partagé, nous devons être capables de revenir à une gestion responsable des ressources que nous avons héritées de nos ancêtres et que nous devons transmettre aux générations futures.

Le Département de l'Hérault s'est par ailleurs fortement mobilisé contre le projet d'exploration de gaz de schistes sur son territoire et plus largement sur l'ensemble des zones concernées par les permis attribués en particulier à cause des risques immenses que l'exploitation de cette ressource non renouvelable fait peser sur nos ressources en eau.

AU DELÀ D'UN LIEN HYDRAULIQUE C'EST UN LIEN DE SOLIDARITÉ QUE NOUS TISSERONS AVEC CE PROJET.

CE CAHIER A ÉTÉ PRÉPARÉ DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC "AQUA DOMITIA"  
CPDP Aqua Domitia • La Coupole Sud • 329, rue Léon Blum • 34000 Montpellier  
Tél. 04 99 54 96 80 • Fax. 04 99 54 96 85  
Mail : [contact@debatpublic-aquadomitia.org](mailto:contact@debatpublic-aquadomitia.org) • <http://www.debatpublic-aquadomitia.org/>

Où ?

